

La lettre du cardinal Taschereau fut suivie de son mandement daté de Québec, le 8 décembre (fête de l'immaculée Conception), au sujet de l'université Laval, et de la chaire d'éloquence.

Dans le cours de son mandement, le cardinal cite la lettre de Léon XIII, dont il a été question plus haut, puis il ajoute :—

“ Le Pontificat de Léon XIII sera célèbre dans l'histoire de l'Eglise par la puissante impulsion qu'il a donnée aux études et par le zèle avec lequel il encourage tous ceux qui contribuent à l'éducation chrétienne et scientifique de la jeunesse catholique. Notre pays n'est pas oublié dans cette sollicitude admirable et universelle. Déjà à plusieurs reprises et suivant les traces de son prédécesseur l'immortel Pie IX, il avait donné à l'Université Laval des marques évi- des de l'intérêt qu'il porte à cette institution si importante au bien de notre religion et de notre nationalité. Dans la lettre dont vous venez d'entendre la lecture, il a voulu récompenser la générosité d'un de nos concitoyens et exciter le zèle de ceux que la fortune favorise, à imiter un si bel exemple.

Quand on étudie l'histoire de toutes les grandes universités de l'Europe, on voit que les rois, les princes, les nobles, les riches de toutes conditions et même des possesseurs de médiocres fortunes, ont tenu à honneur de fonder des chaires, de léguer des bibliothèques précieuses, d'assurer, à des élèves peu fortunés, les moyens d'en suivre l'enseignement.

Pourquoi, N. T. C. F., n'en serait-il pas de même parmi nous ?

Il est vrai que les grandes fortunes sont rares ; mais la foi est grande, la charité est ardente, le patriotisme en honneur. Ce qu'un seul ne peut faire, le nombre peut l'exécuter. Le fleuve majestueux, qui traverse notre pays d'une extrémité à l'autre, est si large et si profond que les plus gros navires peuvent le remonter jusqu'à une grande distance de l'océan, parce que des milliers de petits ruisseaux sont venus lui apporter leur humble tribut.....

Bien des familles font élever, à grands frais, des monuments funèbres dans nos cimetières. Nous ne blâmons pas cette pratique que la piété filiale inspire et que son antiquité recommande. Mais ces monuments, comme le remarque Léon XIII dans sa lettre, ne sont guère durables et dans tous les cas, les sentiments de regret qu'ils éveillent, deviennent de moins en moins sensibles, à mesure que ceux, qui ont connu le défunt, disparaissent, à leur tour, de la scène du monde.

Il en est tout autrement quand il s'agit de personnes qui, par leur libéralité, ont contribué au bien de la religion et de la patrie en favorisant, par des fondations, le bon et solide enseignement de la jeunesse.